

Association HARMONIA SACRA

1 Rue Emile Durieux

59300 VALENCIENNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023

TALENZ COMEXPERT

38, avenue Gustave Delory | BP 581 | 59060 ROUBAIX Cedex 01
Tél. : 03 20 70 68 16 | comexpert@talenz-audit.fr

www.comexpert.talenz.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023

À l'assemblée générale de l'association HARMONIA SACRA ,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association HARMONIA SACRA , relatifs à l'exercice clos 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé

que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roubaix, le 28/02/2024

COMEXPERT



Thierry TABARDEL
Commissaire aux comptes
Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	1 068	934	134	490	356	72.65
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	81 521	69 297	12 224	10 601	1 623	15.31	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés	15		15	15			
Prêts							
Autres							
Total I	82 604	70 231	12 373	11 106	1 267	11.41	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	1 351		1 351	1 859	509	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	119 090		119 090	103 190	15 900	15.41
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	5 793		5 793	11 515	5 722	49.69
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	87 637		87 637	89 285	1 648	1.85
Charges constatées d'avance (2)	3 698		3 698	3 080	618	20.05	
Total II	217 568		217 568	208 929	8 639	4.13	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	300 172	70 231	229 941	220 035	9 906	4.50	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2023	31/12/2022	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	27 824	36 919	9 094	24.63
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation					
Réserves :					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres					
Report à nouveau					
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	16 944	9 094	26 039	286.31
	Situation nette (sous total)	44 768	27 824	16 944	60.90
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	34 500		34 500	
	Provisions réglementées				
	Total I	79 268	27 824	51 444	184.89
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	53 164	47 000	6 164	13.12
	Total II	53 164	47 000	6 164	13.12
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	27 769	48 709	20 940	42.99
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	17 951	34 235	16 283	47.56
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	32 686	34 537	1 851	5.36
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	12 564	9 954	2 609	26.21
Instruments de trésorerie					
Produits constatés d'avance	6 538	17 776	11 238	63.22	
	Total IV	97 508	145 211	47 703	32.85
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	229 941	220 035	9 906	4.50

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

80 776 117 442

LASSELIN & ASSOCIES



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	14 528		8 298		6 230	75.08
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	1 325				1 325	
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	275 932		329 888		53 956	16.36
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	275 331		299 863		24 532	8.18
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels	12 038		15 243		3 204	21.02
Mécénats	156 920		67 100		89 820	133.86
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	8 273		5 000		3 273	65.46
Utilisations des fonds dédiés	47 000		16 800		30 200	179.76
Autres produits	130		47		83	175.42
Total I	791 478		742 239		49 238	6.63
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	1 506		3 630		2 124	58.53
Variation de stock	509		1 859		2 368	127.36
Autres achats et charges externes	281 382		290 906		9 525	3.27
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	5 142		5 232		89	1.71
Salaires et traitements	297 010		281 428		15 582	5.54
Charges sociales	122 926		116 146		6 780	5.84
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 497		5 799		302	5.21
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés	53 164		47 000		6 164	13.12
Autres charges	10 381		6 945		3 436	49.47
Total II	777 516		755 227		22 289	2.95
I - Résultat d'exploitation (I-II)	13 961		12 988		26 949	207.50

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 762	397	1 365	343.72
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	1 762	397	1 365	343.72
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	473	552	79	14.34
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	473	552	79	14.34
2. Résultat financier (III-IV)	1 289	155	1 444	933.36
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	15 251	13 142	28 393	216.04
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	4 300	4 524	224	4.94
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	4 300	4 524	224	4.94
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	2 424	476	1 948	409.47
Sur opérations en capital	183		183	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	2 607	476	2 131	447.94
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	1 693	4 048	2 355	58.17
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	797 540	747 160	50 380	6.74
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	780 596	756 255	24 341	3.22
5. EXCEDENT OU DEFICIT	16 944	9 094	26 039	286.31

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 229 941 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 791 478 Euros et dégagant un excédent de 16 944 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Informations générales complémentaires

Harmonia Sacra est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 déclarée en date du 19 septembre 2002 à la sous-préfecture de Valenciennes.

Son objet, tel que prévu dans les statuts, est la pratique, la recherche et la diffusion de la musique ancienne et baroque essentiellement sans exclure les autres types de musique.

Son siège social est situé au 1 Rue Emile Durieux à Valenciennes (59300).

Harmonia Sacra a choisi dès l'origine de placer au cœur de son projet artistique cinq engagements forts :

1. La création artistique : Création - Innovation - Diffusion
2. Le patrimoine musical du Hainaut : Recherche - Valorisation - Base de données
3. A l'école du Baroque : en faveur de l'éducation, la jeunesse et l'insertion professionnelle
4. La mobilité culturelle et la cohésion sociale : incarnées dans l'initiative " Opérabus "
5. La dynamisation de son territoire : partenariats culturels et organisation de festivals.

Afin d'assurer la promotion de ses activités, l'association dispose, en outre :

- d'un ensemble baroque qui explore le répertoire vocal sacré français et italien des XVII^e et XVIII^e siècles et se passionne pour la redécouverte du patrimoine musical du Hainaut,
- d'un opérabus (bus urbain transformé en opéra du XVII^e siècle) dont l'objectif est la démocratisation de la culture passée grâce à sa mobilité et ainsi aller à la rencontre de tous les publics,
- d'un festival annuel "Embar(o)quement immédiat !" avec des concerts, des expositions, des rencontres dont le but est de faire découvrir et d'assurer la promotion de la musique baroque et classique,
- d'un festival d'été au Château de l'Ermitage à Condé-sur-l'Escaut qui invite le public à s'immerger dans les "Arts de vivre" des Grands Siècles.

La réalisation des actions de l'association est assurée grâce aux soutiens :

- de financeurs publics, privés, de mécènes...
- des ressources dégagées par les ventes de concerts, les recettes du festival...
- des cotisations des adhérents, des collectes, dons et abandons de frais par les bénévoles.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 068		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	62 983		6 164
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 773		600
TOTAL	74 757		6 764
Autres titres immobilisés	15		
TOTAL	15		
TOTAL GENERAL	75 840		6 764

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			1 068	1 068
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			69 147	69 147
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			12 373	12 373
TOTAL			81 521	81 521
Autres titres immobilisés			15	15
TOTAL			15	15
TOTAL GENERAL			82 604	82 604

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	578	356		934
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	56 960	2 591		59 552
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 195	2 550		9 745
TOTAL	64 156	5 141		69 297
TOTAL GENERAL	64 734	5 497		70 231

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	356				
Instal.techniques matériel outillage indus.	2 591				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 550				
TOTAL	5 141				
TOTAL GENERAL	5 497				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	36 919			9 094	27 824
Excédent ou déficit de l'exercice	9 094-		16 944	9 094-	16 944
Situation nette	27 824		26 039	9 095	44 768
Subventions d'investissement			34 500		34 500
TOTAL I	27 824		51 444	0	79 268

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	27 000		27 000		28 164	28 164	28 164
Subvention DRAC	27 000		27 000				
Subvention CNC					6 000	6 000	6 000
Subvention FONPEPS					22 164	22 164	22 164
Contributions financières d'autres organismes	20 000		20 000		25 000	25 000	25 000
Mecenat Ste IMM GH	10 000		10 000				
Mecenat Caisse des dépôt	10 000		10 000				
Mecenat Fondation Franc					25 000	25 000	25 000
TOTAL	47 000		47 000		53 164	53 164	53 164

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	119 090	119 090	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	142	142	
Débiteurs divers	5 651	5 651	
Charges constatées d'avance	3 698	3 698	
TOTAL	128 581	128 581	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	27 769	11 037	16 732	
Fournisseurs et comptes rattachés	17 951	17 951		
Personnel et comptes rattachés	8 993	8 993		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 831	22 831		
Autres impôts taxes et assimilés	862	862		
Autres dettes	12 564	12 564		
Produits constatés d'avance	6 538	6 538		
TOTAL	97 508	80 776	16 732	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	20 940			

Frais d'établissement

Non applicable

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Frais de recherche appliquée et de développement

Non applicable

Fonds commercial

Non applicable.

Autres immobilisations incorporelles

Les logiciels ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	1 068	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel OPERABUS	Linéaire	3 à 8 ans
Matériel Festival	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informat	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Titres immobilisés

Les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	2 107
Total	2 107

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	13 246
Autres dettes	12 564
Total	25 810

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 698
Total	3 698
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	6 538
Total	6 538

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ministère de la Culture	2 631
DRAC	50 000
FONPEPS	37 700
Centre National du Cinéma	40 000
Région	50 000
Département du Nord	20 000
Valenciennes Métropole	65 000
Autres organismes	10 000
Total	275 331

Rémunération des dirigeants

Non applicable.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	3
Employés	2
Total	5

Il s'agit ici des salariés permanents de l'association. Les autres salariés sont employés lors de la réalisation des activités et manifestations de l'association.

Valorisation des contributions volontaires

Dans la cadre de la réalisation de son activité, l'association bénéficie de l'activité de personnes bénévoles. Celle-ci représente une somme de 58 679 €.

Cette valorisation correspond au bénévolat régulier réellement engagé sur l'exercice 2023. Elle ne tient pas compte des bénévoles occasionnels qui apportent leur concours au fonctionnement de l'association.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3504 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 3 504 euros

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Non recensés.

Engagements financiers

Engagements donnés

Non recensés.

Engagements reçus

Non recensés.

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.